

du 2 mai
au 30 juin 2009

Les ravages de l'industrie sucrière

Plus de 3000 morts, 5000 malades, dont certains sont condamnés, un village fantôme, évacué en raison d'une épidémie, des hordes de veuves et d'orphelins, des eaux gravement polluées et un environnement sacrifié... on pourrait presque croire à un scénario de science fiction. Et pourtant, ce bilan est bien réel et il continue d'empirer à l'heure où nous lançons cet Appel. Il s'agit des conséquences de l'utilisation de pesticides pour l'exploitation de la canne à sucre au Nicaragua, plus particulièrement dans la région de Chichigalpa, dans l'Ouest du pays. C'est là, qu'en 1898, le chef d'entreprise Alfredo Francisco Pellas fonda la sucrerie San Antonio, l'une des plus grandes d'Amérique centrale, donnant ainsi naissance à l'une des entreprises les plus puissantes de la région. Là aussi que des dizaines de milliers de travailleurs ont donné les meilleures années de leurs vies, se tuant à la tâche dans ses immenses plantations, avant d'être victimes d'une maladie mortelle, l'insuffisance rénale chronique (IRC) causée par les pesticides abondamment utilisés par cette industrie. Selon le Groupe Pellas, « la responsabilité sociale d'entreprise est une valeur toujours présente dans (sa) philosophie d'entreprise » ⁽¹⁾. Des paroles que l'on a du mal à croire devant l'extraordinaire passivité dont fait preuve cette gigantesque centrale sucrière depuis qu'elle est directement interpellée par les victimes directes de ses activités.



« La fortune des chefs d'entreprise se fait au prix du sang des ouvriers. Nous faisons entendre notre cri de douleur pour que le monde nous écoute, pour qu'il regarde vers cet endroit où les gens meurent chaque jour », explique Carmen Ríos, présidente de l'Association nicaraguayenne des personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique, l'ANAIRC ⁽²⁾. Cette femme de 50 ans, lutte pour ses droits, ceux de ses filles et ceux de son défunt mari, mort des suites d'une IRC causée par les pesticides. Elle ne veut plus être la « ferraille humaine de l'Occident ».

Des milliers de morts et de malades

Depuis quelques années, l'ANAIRC donne la parole aux anciens travailleurs de la sucrerie de San Antonio. Les témoignages, tous plus saisissants les uns que les autres, se multiplient. Tous racontent la même histoire. D'abord, les conditions de travail indécentes. Les coupeurs de canne étaient payés 46 centimes d'euros la tonne environ, sachant qu'un travailleur peut, au maximum, couper sept à huit tonnes de canne dans une journée de travail... Pour atteindre l'objectif arbitraire fixé par l'entreprise, ils étaient contraints de travailler entre 8 et 16 heures par jour. « Sans ça, nous n'étions pas payés, ou pas assez pour survivre ». Certains travaillaient au milieu des cendres, après le brûlage des champs. « La chaleur était insoutenable, et on n'avait pas d'équipement de protection pour nous protéger du sol ».

Puis, la contamination par les pesticides. Les travailleurs en charge du transport et de l'application des herbicides ne se voyaient offrir aucune protection. « Je portais la pompe d'arrosage sur mon dos. Le poison coulait et me mouillait tout le corps » explique Rufino Benito Somarriba, qui a travaillé 11 ans à San Antonio. Tous buvaient l'eau polluée des rivières : « nous n'avions que ça, et nous ne savions pas que l'eau était polluée » expliquent-ils. Tous ont également été touchés par l'épandage aérien de pesticides. « Ils épandaient le poison sans se soucier de notre présence ». Les ouvriers et leurs familles étaient logés dans un village créé par l'entreprise sur l'exploitation. Presque tous les travailleurs et leurs familles vivaient dans ce village. Quand les avions venaient épandre les pesticides, les habitations du village, les maisons et les jardins étaient tous touchés. « C'était un liquide qui sentait très mauvais, mais on ne s'en inquiétait pas, parce qu'on ne pensait pas que ça pouvait être dangereux... ».

Des travailleurs ont commencé à tomber malades, à agoniser et à mourir. « C'est comme si votre corps prenait feu, une chaleur permanente, une chaleur insupportable. En phase terminale, la douleur est si intense, c'est comme si tous les os de votre corps étaient brisés. C'est une mort horrible, une douleur insupportable » témoigne un travailleur malade. Et l'horreur ne s'arrête pas là : la maladie ne touche pas que les travailleurs, elle atteint également leurs familles, leurs femmes et leurs enfants. « Moi, j'ai réussi à stabiliser ma maladie. Mais ma fille n'a pas eu cette chance. Elle avait 10 ans quand la maladie s'est déclarée. A 22 ans, la

En partenariat avec :



PEUPLES
Solidaires

Appels Urgents

POUR EN SAVOIR PLUS

ANAIRC

L'Association nicaraguayenne des personnes souffrant d'insuffisance rénale chronique (Asociación Nicaragüense de Afectados por Insuficiencia Renal Crónica) s'est créée pour venir en soutien aux anciens travailleurs de la sucrerie de San Antonio, et à leurs familles. Grâce à son combat, cette association a réussi à obtenir de nombreuses avancées en matière de versement de pensions d'invalidité, d'accès aux soins et aux traitements et de sensibilisation.

UITA

L'Union internationale des travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie du monde entier est une fédération internationale d'organisations syndicales représentant les travailleurs et travailleuses de ces secteurs. Elle compte parmi ses affiliés, l'ANAIRC, dont elle soutient les revendications et les actions. www.iuf.org/www/fr

Sucre Ethique

Cette organisation réunit les syndicats, les industriels et la société civile dans une dynamique de développement durable afin d'améliorer les conditions sociales et environnementales du secteur sucre-biocarburants- cogénération dans la perspective d'une économie globalisée.

www.sucre-ethique.org

Le Tribunal Permanent des Peuples

a rendu une sentence provisoire selon laquelle l'entreprise Nicaragua Sugar Estates Ltd. est coupable d'avoir violé les droits fondamentaux de ses travailleurs. L'Etat nicaraguayen est également mis en cause pour n'avoir pas fait respecter ses lois et n'avoir pas protégé les travailleurs de cette sucrerie. Il lui est demandé par cette sentence d'assumer ses responsabilités, en obligeant notamment le groupe Pellas à indemniser les travailleurs et les communautés affectées. Cette sentence fera l'objet d'une nouvelle discussion en 2010, et pourrait alors déboucher sur une sentence définitive.

ECRIVEZ

Par lettre : découpez le modèle ci-contre et envoyez-le au destinataire (adresse au verso), sans oublier d'inscrire vos coordonnées et de signer .

Pour que nos partenaires aient un aperçu concret des soutiens sur lesquels ils peuvent s'appuyer, retournez-leur la lettre de soutien !
(Tarif postal étranger hors Europe 0,85€)

Par courriel : lmartinez@nicaraguasugar.com.ni ;
copie à : anairc.chichigalpa@gmail.com

Délai de réaction : dès réception, et jusqu'au 30 juin 2009

●●● *douleur était devenue tellement insupportable qu'elle a elle-même arrêté son traitement. Elle est morte le lendemain* ».

En 1996, un médecin de la sucrerie a publiquement révélé qu'il s'agissait de cas d'IRC. Les gens ont commencé à s'inquiéter et à protester. L'entreprise a donc décidé de fermer le village et a transféré les travailleurs sur un autre terrain. L'entreprise a alors soumis tous ses travailleurs à des analyses médicales systématiques pour identifier les cas d'IRC. Ceux qui étaient atteints étaient alors immédiatement licenciés, sans indemnités. On leur a conseillé de s'adresser à la sécurité sociale pour obtenir une pension d'invalidité...

Les victimes réclament des indemnisations

Face à la multiplication des cas d'IRC, et à la passivité des autorités publiques et de l'entreprise, des travailleurs victimes ont décidé de s'associer pour défendre leurs droits. Les efforts et la persévérance de cette association, l'ANAIRC, ont permis d'obtenir d'énormes améliorations en matière de soins, de médicaments et de versement de pensions d'invalidité. Ainsi, le ministère de la Santé a ouvert un centre de dialyse à Chinandega et un centre d'hémodialyse accueille des victimes d'IRC trois fois par semaine à Managua. En outre, le centre de santé de Chichigalpa fournit dorénavant de l'érythropoïétine, l'un des médicaments les plus importants pour les malades d'IRC.

Depuis 2005, l'ANAIRC a également obtenu de la sécurité sociale nicaraguayenne plus de 4300 pensions d'invalidité. Celles-ci vont de 800 à 7000 córdobas (soit de 30 à 260 euros environ) par mois, ce qui reste toutefois trop peu pour survivre.

Ce que réclament aujourd'hui les victimes, c'est l'indemnisation des dommages causés à leur santé par l'entreprise Nicaragua Sugar Estates Ltd., qui gère la sucrerie de San Antonio et qui appartient au Groupe Pellas.

En 2004, la législation nicaraguayenne a reconnu l'IRC comme maladie professionnelle. Mais malgré cela, l'entreprise nie sa responsabilité dans cette affaire et soutient que les causes de la maladie ne sont pas liées à son activité. Elle refuse de répondre aux maintes sollicitations que lui a adressées l'ANAIRC.

C'est pourquoi un groupe de 200 anciens travailleurs de la sucrerie de San Antonio, veuves de travailleurs et victimes d'IRC ont décidé, le 9 mars dernier, de se rendre à Managua, la capitale du pays, où se trouvent les bureaux du Groupe Pellas. Depuis presque un mois, ils campent au pied du siège du groupe, dans des conditions particulièrement difficiles, affrontant la chaleur, les intempéries, dormant dans des abris de fortune, et pour certains, faisant fi de leur maladie. Ils distribuent des tracts aux passants, répondent aux questions des journalistes et tentent de sensibiliser la population locale à leur combat. Et ils sont déterminés à rester jusqu'à ce que l'entreprise leur réponde. *"Ce n'est pas pour nous que nous nous battons"* explique Juan Martínez, un ancien travailleur de la plantation, *"c'est pour nos familles et pour nos enfants. Nous sommes condamnés, nous savons que nous allons mourir, mais ça ne veut pas dire que nous devons cesser de lutter pour nos droits. Le Groupe Pellas nous doit des indemnisations ! Que nous reste-t-il d'autre ?..."*

1 Voir le site Internet du Groupe (en espagnol) : www.grupopellas.com/mensaje.btm

2 Asociación Nicaragüense de Afectados por Insuficiencia Renal Crónica

Nom Prénom : **Date :**

Adresse :

Señor Arguello,

Me he enterado/a por la asociación Pueblos Solidarios (Francia) de la grave enfermedad que contrajeron miles de trabajadores en el Ingenio San Antonio, empresa de propiedad de la Nicaragua Sugar Estates Ltd, perteneciente al Grupo Pellas.

Estoy sumamente preocupado(a) por la situación de estos ex-trabajadores del Ingenio San Antonio y de sus familias, y le ruego a usted que acepte entrar a una etapa de negociación con la Asociación Nicaragüense de Afectados por Insuficiencia Renal Crónica (ANAIRC), la cual viene denunciando desde hace a años, su responsabilidad por el uso indiscriminado de agrotóxicos en los cañaverales y la contaminación de los acuíferos de la zona, y que preténde que se le reconozcan el derecho a una indemnización por los daños causados a la salud de los trabajadores.

Le saluda atentamente,

Signature :

Nom Prénom : **Date :**

Adresse :

Estimados amigos de ANAIRC,

Me he enterado/a por Pueblos Solidarios (Francia) de la grave enfermedad que contrajeron miles de trabajadores en el Ingenio San Antonio, empresa de propiedad de la Nicaragua Sugar Estates Ltd, perteneciente al Grupo Pellas.

Apoyo su acción y he enviado una carta a la Nicaragua Sugar Estates Ltd., exhortándola a responder inmediatamente a sus peticiones.

En solidaridad,

Signature :

Traduction de la lettre de protestation

M. Arguello,

J'ai été informé/e par l'association Peuples Solidaires de la grave maladie dont ont été victimes des milliers de travailleurs de la sucrerie de San Antonio, entreprise appartenant à la société Nicaragua Sugar Estates Ltd., faisant elle-même partie du Groupe Pellas.

Je suis extrêmement préoccupé/e par la situation de ces anciens travailleurs de la sucrerie de San Antonio et de leurs familles, et je vous exhorte à accepter d'entamer des négociations avec l'Association nicaraguayenne des personnes victimes d'insuffisance rénale chronique (ANAIRC), qui met en cause depuis plusieurs années votre responsabilité dans l'usage indifférencié de pesticides dans les plantations et la contamination des eaux de la région, et qui demande la reconnaissance du droit à indemnisation pour les dommages causés à la santé des travailleurs.
(Salutations)

Traduction de la lettre de soutien

Chers amis d'ANAIRC,

J'ai été informé/e par Peuples Solidaires de la grave maladie dont ont été victimes des milliers de travailleurs dans la sucrerie de San Antonio, appartenant à la société Nicaragua Sugar Estates Ltd., faisant elle-même partie du Groupe Pellas. J'appuie votre action et j'ai envoyé une lettre à la Nicaragua Sugar Estates Ltd., lui demandant de répondre immédiatement à vos demandes.
Solidairement,



10 quai de Richemont - 35000 RENNES (France)
Tél. : 02 99 30 60 53
Fax : 02 99 30 39 30
reseau-solidarite@peuples-solidaires.org
www.peuples-solidaires.org

Timbre
0,85 euros

Nicaragua Sugar Estates Ltd
Señ. Xavier Arguello
Centro BAC Km 4 1/4 Carretera a Masaya ,
Piso 8
Managua,
Nicaragua



10 quai de Richemont - 35000 RENNES (France)
Tél. : 02 99 30 60 53
Fax : 02 99 30 39 30
reseau-solidarite@peuples-solidaires.org
www.peuples-solidaires.org

Timbre
0,85 euros

ANAIRC
Carmen Ríos
de la Policía Nacional 2 c. al sur y 2 c. abajo
Chichigalpa,
Nicaragua



PARTICIPEZ A NOS CAMPAGNES DE LETTRES



Appels Urgents N°327
10, quai de Richemont - 35000 Rennes

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

ENGAGEMENT

- Je participe aux actions de Réseau-Solidarité
 - en répondant à 5 appels par an
 - en répondant à tous les appels (entre 12 et 15 par an)

- Pour soutenir financièrement l'action de Réseau-Solidarité,
Je joins un chèque de euros

Cette participation est facultative. Les dons à Réseau-Solidarité sont déductibles des impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Date et signature :

- Je souhaite recevoir davantage d'informations sur Réseau-Solidarité.